

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

45 indicateurs



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

Cet ouvrage est édité par
**Le ministère
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche**

Sous-direction des systèmes
d'information et
études statistiques
1, rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Directeur de la publication
Olivier Lefebvre

Rédacteur en chef
Emmanuel Weisenburger

Auteurs
Feres Belghith
Marc Bideault
Annie Bretagnolle
Luc Brière
Julien Calmand
Jean-Pierre Dalous

Catherine David
Aurélie Demongeot
Brigitte Dethare
Ghislaine Filliatreau
Samuel Fouquet
Joëlle Grille
Clément Guillo
Caroline Iannone
Christophe Jagers
Martine Jeljoul
Nadine Laïb
Simon Le Corgne
Béatrice Le Rhun
Nicolas Le Ru
Isabelle Maetz
Claude Malègue
Stéphane Montenache
François Musitelli
Claudette-Vincent Nisslé
Sylvaine Péan
Laurent Perrain
Pascale Poulet-Coulibando
Chris Roth

Marguerite Rudolf
Frédérique Sachwald
Fanny Thomas
Élise Verley

Conception graphique
Corinne Jadas

Impression
Ovation

Vente DEPP/DVE
61, 65, rue Dutot
75735 Paris cedex 15

Sommaire

enseignement supérieur

01	p 14	La dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 16	La dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 18	L'aide sociale aux étudiants
04	p 20	Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR
05	p 22	les personnels non enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR
06	p 24	Qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 26	La réussite au baccalauréat
08	p 28	Les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification
09	p 30	L'accès à l'enseignement supérieur
10	p 32	Le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 34	La scolarisation dans l'enseignement supérieur
12	p 36	L'apprentissage dans le supérieur
13	p 38	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 40	La vie étudiante : fragilités psychologiques
15	p 42	La vie étudiante : transports et déplacements quotidien
16	p 44	La vie étudiante : le travail rémunéré
17	p 46	Parcours et réussite en STS, IUT et CPGE
18	p 48	Les parcours et la réussite à l'université
19	p 50	La formation continue dans l'enseignement supérieur
20	p 52	le niveau d'études de la population et des jeunes
21	p 54	le niveau d'études selon le milieu social
22	p 56	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
23	p 58	Le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
24	p 60	Les étudiants handicapés à l'université
25	p 62	la parité dans l'enseignement supérieur

recherche

26	p 64	Le financement et l'exécution de la R&D en France
27	p 66	les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
28	p 68	Le financement de la R&T par les collectivités territoriales
29	p 70	L'effort de recherche et développement en France
30	p 72	les dépenses intérieures de recherche et développement
31	p 74	Le financement des activités de recherche et développement
32	p 76	Le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
33	p 78	Les moyens humains de la recherche et développement
34	p 80	La formation par la recherche
35	p 82	Les dépenses de recherche dans les organismes publics
36	p 84	Les chercheurs en entreprise
37	p 86	Les Jeunes Entreprises Innovantes
38	p 88	La R&D en biotechnologie dans les entreprises
39	p 90	la R&D en développement de logiciels, en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
40	p 92	La recherche en environnement
41	p 94	La France dans l'espace européen de la recherche via sa participation au PCRD
42	p 96	Les publications scientifiques de la France
43	p 98	Le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
44	p 100	La production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
45	p102	La production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

Pour l'enseignement supérieur, la collectivité nationale a dépensé 28,0 milliards d'euros en 2011. L'État prend en charge plus de 70% de cette dépense qui a été multipliée par 2,61 depuis 1980 (en euros constants). En 2011, la dépense moyenne par étudiant s'élève à 11 630 euros, soit 41,8 % de plus qu'en 1980 (en euros constants).

En 2011, la collectivité nationale (Etat, collectivités territoriales, autres administrations publiques, ménage et entreprises) a consacré 28,0 milliards d'euros à l'enseignement supérieur, soit une augmentation de 0,7 % par rapport à 2010 (en prix constants). Depuis 1980, la dépense pour l'enseignement supérieur a connu une forte croissance, de 3,1 % en moyenne annuelle. Son poids dans la dépense intérieure d'éducation (DIE) est passé de 14,6 % en 1980 à 20,4 % en 2011 (tableau 01).

L'écart important au niveau de la DIE entraîné par la rupture de série de 2006 est dû notamment à la prise en compte d'un périmètre élargi de toutes les activités de recherche en université, à une revalorisation des cotisations sociales imputées, et enfin, à la réévaluation du coût des formations sanitaires et sociales relevant maintenant de la compétence des régions.

Sur l'ensemble de la période, la DIE au profit du supérieur a été multipliée par 2,61 en euros constants (graphique 02). Malgré cette forte augmentation, la dépense moyenne par étudiant n'a augmenté que de 41,8 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et 2006) en raison du quasi-doublement des effectifs. Dans le même temps, la dépense moyenne par élève du second degré augmentait de 65,1 %. Au cours de la période récente, la dépense moyenne augmente, dans un premier temps de 11,0 % en euros constants entre 2006 et 2009. Ensuite, cette tendance s'infléchit entre 2009 et 2011, période pendant laquelle la dépense moyenne se replie (- 0,8 % en euros constants), en raison d'un moindre effort budgétaire conjugué à une croissance des effectifs¹.

¹ L'évolution des dépenses des programmes 150, 231 et 142 de la mission «enseignement supérieur et recherche» est de + 1,3 % entre 2009 et 2010, et de - 0,6 % entre 2010 et 2011 (en prix 2011).

La dépense moyenne par étudiant atteint 11 630 euros en 2011 (graphique 03). Si la comparaison directe du coût des formations est délicate, notamment en raison de l'intégration des coûts liés à la recherche dans les universités, on constate des différences sensibles dans le coût moyen par étudiant selon les filières de formation. Il varie de 10 770 euros par an pour un étudiant d'université jusqu'à 15 080 euros pour un élève de CPGE. Néanmoins, au cours des années récentes, la dépense par étudiant en université a tendance à se rapprocher de celle des STS et des CPGE (graphique 03). Le coût moyen par étudiant en IUT n'est plus quantifiable en raison de la globalisation des crédits des universités. Cela concerne aussi d'autres instituts rattachés.

Le coût théorique d'une scolarité de 18 ans menant sans redoublement à une licence est évalué à 146 750 euros en 2011, quand une scolarité en 17 ans menant à un BTS reviendrait à la collectivité à 141 940 euros.

La dépense totale est constituée pour 61 % de dépense de personnels, en particulier de personnels enseignants (41 %) (graphique 04).

La part de l'État est prépondérante dans le financement de la DIE pour le supérieur (70,7 %), la part des collectivités atteint 10,6 % et la part des ménages s'élève à 8,4 % (tableau 01). Certaines aides directes ou indirectes, financées par l'État et qui bénéficient aux étudiants ou à leur famille, n'apparaissent pas dans la DIE pour l'enseignement supérieur : elles sont d'ordre fiscal (majoration du quotient familial) ou non directement liées au statut de l'étudiant (allocation logement à caractère social). Leur prise en compte (hors versements des régimes sociaux) porterait en 2011 la dépense par étudiant de 11 630 euros à 12 960 euros.

Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

La **dépense intérieure d'éducation (DIE)** pour l'enseignement supérieur comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de la métropole et des DOM pour l'enseignement et les activités liées : œuvres universitaires, administration, fournitures, bibliothèques universitaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc. Elle ne comprend pas les activités de formation continue ni, jusqu'en 2006, le fonctionnement et l'investissement de la recherche des universités (mais elle retenait par contre l'ensemble des salaires des enseignants-chercheurs).

À partir de 2006, et en raison de la nouvelle présentation des lois de finances dans le cadre de la Lof, on retient l'ensemble des coûts de la recherche en université (personnel, fonctionnement et investissement) ainsi que l'ensemble des coûts des bibliothèques. Les séries ont donc connu une rupture en 2006, qui s'ajoute à une autre, datée de 1999 et due à la rénovation du compte de l'éducation.

Source : MEN- MESR-DEPP.
Champ : France métropolitaine + DOM.

01 La dépense d'éducation pour le supérieur

France métropolitaine + DOM

	1980	1990	2000	2005	2010	2011p
DIE pour le supérieur (1)						
Aux prix courants (en milliards d'euros)	4,2	11,2	17,5	20,7	27,5	28,0
Aux prix de 2011 (en milliards d'euros)	10,7	15,6	21,4	22,9	27,8	28,0
Part dans la DIE (en %)	14,6 %	16,4 %	16,7 %	17,6 %	20,1 %	20,4 %
Dépense moyenne par étudiant (1)						
aux prix de 2011 (en euros)	7 650	8 390	9 770	9 920	11 670	11 630
Dépense moyenne par étudiant y.c mesures sociales et fiscales (2)						
aux prix 2011 (en euros)					12 890	12 960
Structure du financement initial (en %) (3)						
État			78,5%	76,9%	71,3%	70,7%
dont MEN et MESR			68,2%	66,2%	62,9%	62,2%
Collectivités territoriales			5,2%	6,4%	10,7%	10,6%
Autres administrations publiques (4)			1,3%	1,1%	1,7%	2,5%
Entreprises			5,8%	6,1%	7,8%	7,8%
Ménages			9,2%	9,6%	8,5%	8,4%

— Ruptures de série en 1999 et 2006 (Cf. méthodologie ci-contre)

(1) La DIE a été réévaluée (voir méthodologie ci-contre) pour l'ensemble de la période. Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) cela comprend l'ALS, la part de l'Etat dans l'APL, la majoration du quotient familial, la réduction d'impôt pour frais de scolarité.

(3) La structure du financement initial de l'enseignement supérieur a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

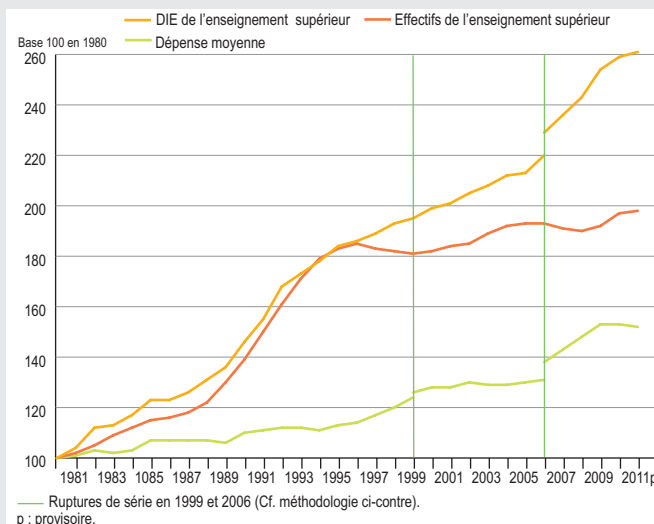
(4) y compris l'ANR et les chambres consulaires (CCI, chambres des métiers, chambres d'agriculture, ...)

p : provisoire.

Source : MEN - MESR - DEPP

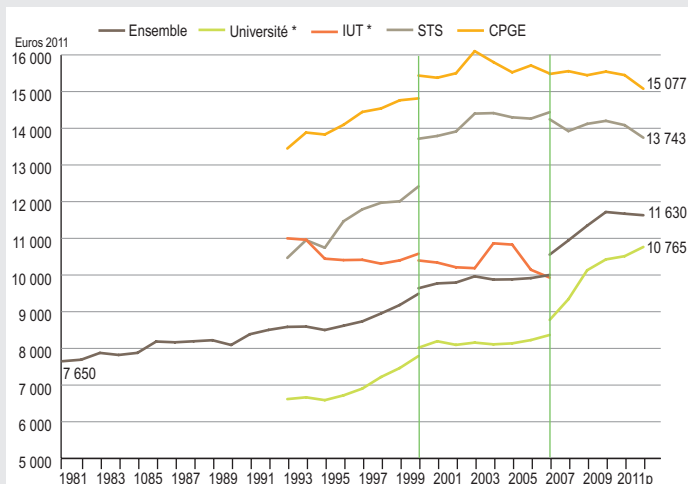
02 Comparaison de l'évolution de la DIE, de la dépense moyenne et des effectifs du supérieur (indice base 100 en 1980, prix 2011)

France métropolitaine + DOM



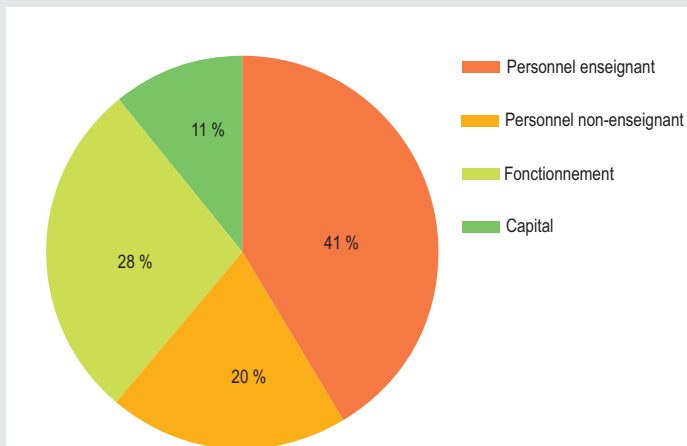
03 Évolution de la dépense moyenne par étudiant aux prix 2011 (1980-2011)

France métropolitaine + DOM



04 Nature des dépenses pour l'enseignement supérieur en 2011p

France métropolitaine + DOM



p : provisoire.

Source : MEN-MESR-DEPP

— Ruptures de série en 1999 et 2006 (Cf. méthodologie ci-contre). En 1999, rénovation du Compte de l'éducation (France métropolitaine + DOM). En 2006, modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Loi).

* La réforme de la Loi ne permet plus de repérer les dépenses des IUT, qui sont, depuis 2006, intégrées aux universités.

p : provisoire.

Source : MEN-MESR-DEPP

En 2009, suite à une progression au cours des dernières années, la dépense moyenne par étudiant s'établit en France à 14 642 équivalents dollars, légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE. Cependant l'effort national consacré à l'enseignement supérieur reste au-dessous de la moyenne (1,5 % du PIB contre 1,6 %).

Les comparaisons internationales des dépenses d'éducation sont délicates du fait de la diversité démographique et socio-économique des différents pays et de la spécificité des systèmes éducatifs nationaux. Dans l'enseignement supérieur, cette difficulté est renforcée par la grande hétérogénéité des dispositifs éducatifs à ce niveau d'enseignement. On peut cependant apprécier la situation de la France au regard de quelques indicateurs généraux.

Le poids de la dépense d'éducation en pourcentage du Produit Intérieur Brut (PIB) est l'indicateur qui permet d'évaluer de la façon la plus globale l'effort concrètement effectué par l'ensemble des financeurs en faveur des systèmes éducatifs nationaux (*graphique 01*). Avec 1,5 % du PIB consacré en 2009 à l'enseignement supérieur, la France se situe à un niveau proche de la moyenne des pays de l'OCDE (1,6 %). Elle devance des pays européens comme l'Espagne, le Royaume-Uni ou l'Allemagne (1,3 %), mais est distancée par les Pays-Bas (1,7 %), la Finlande (1,9 %), le Danemark (1,9 %) et la Suède (1,8 %). Trois pays réalisent un effort financier pour l'enseignement supérieur très au-dessus de la moyenne : les États-Unis (2,6 %), la Corée du Sud (2,6 %) et le Canada (2,5 %).

Si on compare les montants des dépenses annuelles par étudiant de l'enseignement supérieur effectuées dans les différents pays, on observe une modification de la hiérarchie des pays par rapport à l'indicateur précédent (*graphique 02*). En 2009, les États-Unis se détachent nettement par le niveau élevé de leur dépense (29 201 \$PPA), suivis du Canada (20 932 \$PPA), et

de trois pays nordiques (la Suède, la Norvège et le Danemark), qui dépensent entre 18 500 et 20 000 \$PPA par étudiant. La France dépense 14 642 \$PPA par étudiant, soit légèrement plus que la moyenne des pays de l'OCDE (13 728 \$PPA). Sa dépense est supérieure à celle de l'Italie, de la Corée du Sud et de l'Espagne, mais inférieure à celle des Pays-Bas, du Royaume-Uni, ou de l'Allemagne.

Entre 2005 et 2009, la dépense moyenne par étudiant a augmenté plus vite en France que dans la moyenne des pays de l'OCDE (+ 16 % contre + 9 %) (*graphique 03*). La progression est également importante en Irlande (+ 36 %), en Corée du Sud (+ 28 %) et au Royaume-Uni (+ 20 %). A l'inverse, on constate une baisse importante du niveau de la dépense annuelle par étudiant aux États-Unis¹ entre 2005 et 2009 (- 17 %). Dans l'enseignement supérieur, avec une moyenne, pour les pays de l'OCDE, de 70 % contre 30 %, la part relative des financements d'origine publique (Etat, collectivités locales et autres administrations publiques) est supérieure à celle d'origine privée (ménages et autres financeurs privés tels que les entreprises) (*graphique 04*). Trois pays scandinaves (Norvège, Finlande, Danemark) affichent un financement des établissements d'enseignement supérieur quasiment public (supérieur ou égal à 95 %). A l'opposé, la Corée du Sud, le Royaume-Uni, le Japon, les États-Unis, et l'Australie, affichent un financement majoritairement d'origine privée. La France, se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE avec un financement public à hauteur de 83,1 % (+ 13,1 points).

¹ Aux États-Unis, on observe une baisse continue de la dépense consacrée à l'enseignement supérieur depuis 2008, qui concerne essentiellement les investissements d'origine privée.

L'indicateur de dépense d'éducation, publié par l'OCDE est légèrement différent de l'indicateur de dépense intérieure d'éducation utilisé en France dans le compte satellite de l'éducation. L'indicateur de l'OCDE retrace « la dépense d'éducation au titre des établissements d'enseignement ». Ainsi – à la différence de l'indicateur de dépense intérieure d'éducation (cf. fiche 01) – il ne comprend ni la dépense de formation continue, ni les dépenses d'éducation effectuées par les ménages en dehors des établissements, même si ces dépenses privées portant sur les biens et services liés à l'éducation et/ou de subsistance sont subventionnées par des aides publiques.

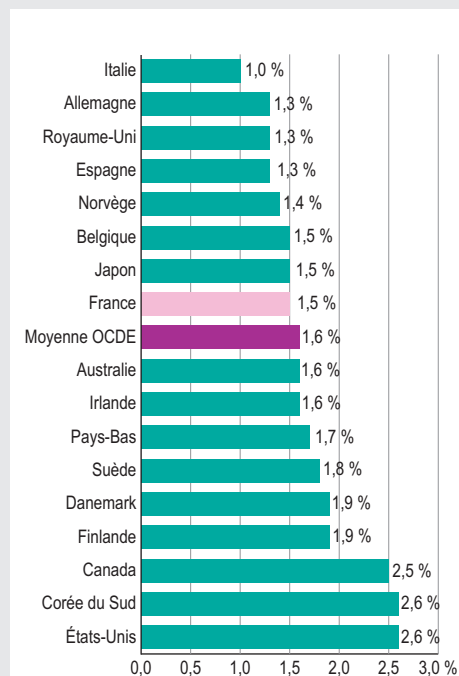
En outre, pour l'activité d'enseignement supérieur, l'OCDE prend en compte un périmètre de recherche plus large que celui retenu par le compte de l'éducation puisqu'il inclut toutes les dépenses de recherche à destination de l'enseignement telles qu'elles sont calculées pour la Direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE, c'est-à-dire y compris les organismes de recherche (ex. CNRS, INSERM...).

Cet indicateur est présenté en \$PPA (équivalents-dollars des États-Unis) convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat pour le PIB qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : OCDE, Regards sur l'éducation, 2012.

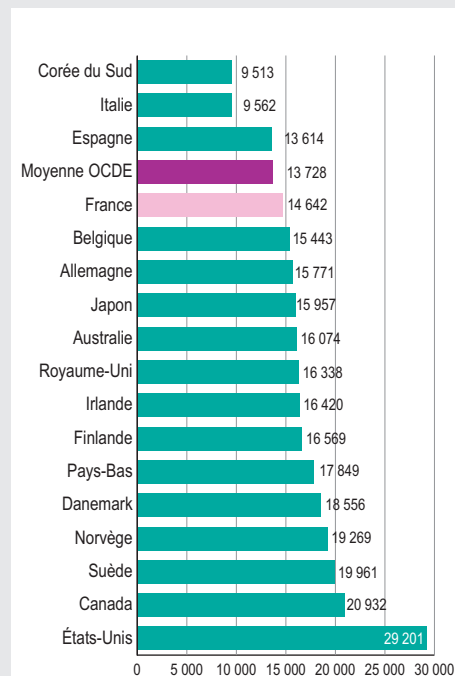
Les dépenses d'éducation pour la France publiées par l'OCDE, sont élaborées à partir des données du compte de l'éducation définitif 2009.

01 Dépenses annuelles des établissements d'enseignement supérieur, en % du PIB (2009)



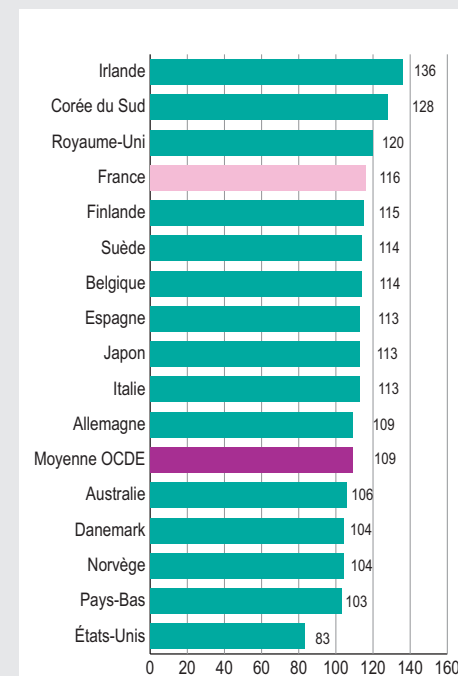
Source : OCDE, Regards sur l'Education, 2012.

02 Dépenses annuelles des établissements d'enseignement supérieur par étudiant, en \$PPA (2009)



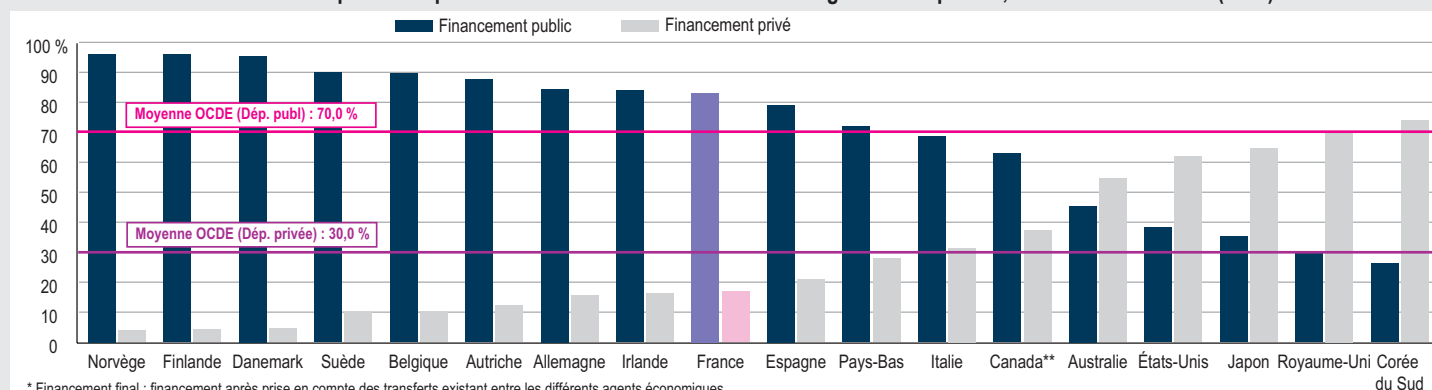
Source : OCDE, Regards sur l'Education, 2012.

03 Evolution de la dépense annuelle par étudiant entre 2005 et 2009 (indices base 100 en 2005)



Source : OCDE, Regards sur l'Education, 2012.

04 Part relative des financements publics et privés alloués aux établissements d'enseignement supérieur, en financement final* (2009)



Source : OCDE, Regards sur l'Education, 2012.

À la rentrée 2011, le nombre d'étudiants aidés s'établit à près de 650 000 étudiants, soit environ 36 % de la population concernée. Au total, l'aide financière et sociale en leur faveur atteint quasiment 5,9 milliards d'euros en 2011, contre 3,5 milliards en 1995.

Dans l'enseignement supérieur, près de 650 000 étudiants reçoivent au moins une aide financière à la rentrée 2011 (*tableau 02*). La proportion d'étudiants aidés diminue très légèrement (- 1,4 point non significatif car dû en partie à un traitement plus précis des doubles comptes). Plus d'un tiers des étudiants (36,1 %) inscrits dans une formation ouvrant droit à bourse (*voir ci-contre*) sont aidés, ce qui est bien supérieur à la proportion observée avant la rentrée 2008. A cette date, les plafonds de revenus pour l'attribution d'une bourse sur critères sociaux ont été modifiés à la hausse pour augmenter le nombre de bénéficiaires. Les boursiers sur critères sociaux, qui représentent désormais 96 % des étudiants aidés, sont en hausse de 4,6 % en 2011 tandis que le Fonds national d'aide d'urgence (ponctuelle et annuelle) est versé moins fréquemment. La proportion d'étudiants boursiers augmente dans toutes les formations : + 1,2 point en 2011 à l'université pour atteindre 35,0 %, + 1,2 point en CPGE (26,9 %) et + 2,2 points en STS (46,3 %) où cette proportion est la plus élevée (*graphique 03*).

Ces données ne couvrent cependant pas l'ensemble du champ des aides financières, sociales, et fiscales, directes et indirectes, dont peuvent bénéficier les étudiants.

En plus des aides, prêts et bourses (y compris aides d'urgence) relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les aides directes comprennent en 2010-2011 l'allocation de logement social

(ALS) et l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF, auxquelles s'ajoutent divers avantages fiscaux (réduction d'impôt pour étudiant à charge, octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal). A cela s'ajoutent les aides indirectes qui regroupent les œuvres sociales des CROUS, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de la sécurité sociale étudiante.

En 2011, le montant total de ces aides diverses aux étudiants était de près de 5,9 milliards d'euros (Md€), contre 3,5 Md€ en 1995, soit une hausse de plus de 67 % en prix courants et de 30 % en prix constants (*tableau 01*). Les comparaisons internationales sur les aides aux étudiants publiées par l'OCDE ne font apparaître, pour la France, que les seules bourses financées par l'Etat, soit environ 1,8 Md€ et sous-estiment donc le dispositif des aides bénéficiant aux étudiants. En effet, les allocations de logement (ALS et APL) ainsi que les aides fiscales qui représentent en 2011 2,9 Md€ ne sont pas prises en compte dans le cadre des aides aux étudiants dans les indicateurs de l'OCDE. Si ces aides étaient incluses dans l'aide publique au même titre que les bourses, la part des aides de l'Etat passerait de 7,4 % à 18,7 % (données de 2009) de la dépense publique d'éducation destinée à l'enseignement supérieur (*graphique 04*).

Bourses sur critères sociaux :

accordées en fonction des ressources et charges de la famille. Ces aides vont de la seule exonération des droits universitaires et de la cotisation de la « sécurité sociale étudiante » (échelon 0) à l'attribution d'un montant financier annuel s'élevant de 1 606 € pour une bourse à l'échelon 1 à 4 600 € pour une bourse échelon 6 (année universitaire 2011-2012).

Aide au mérite : remplace depuis 2008-09 les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite. C'est un complément de bourse pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux (1 800 € sur l'année universitaire) accordée à l'entrée dans l'enseignement supérieur pour les bacheliers mention très bien et à l'entrée du master pour les meilleurs licenciés.

Aide d'urgence : depuis 2008-09, le fonds national d'aide d'urgence remplace les allocations uniques d'aide d'urgence (AUAU) et les allocations d'études.

Proportion d'étudiants aidés : se rapporte aux étudiants inscrits en université dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômes nationaux de cursus L et M et jusqu'à la 6^{ème} année des études de santé), en première année d'UFR, en STS, en CPGE, en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MESR et dans les écoles de commerce reconnues par l'Etat.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, MEN-MESR-DEPP, MESR-DGESIP, CNAF, ministère délégué auprès du ministère de l'économie et des finances, chargé du budget (DGFIP), OCDE.

01 Aides aux étudiants (en millions d'euros)

France métropolitaine + DOM

Nature des aides	1995	2011	Structure 2011 (%)	Évol 2011/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
Aides budgétaires de l'État (a)	2 062,4	3 937,4	67,1	90,9	48,5
Aides directes	1 787,8	3 475,1	59,2	94,4	51,2
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	1 774,0	30,2	91,2	48,7
Allocations logement (ALS)	672,6	1 444,7	24,6	114,8	67,1
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	247,1	4,2	31,8	2,5
Aide au transport (carte Imagine R) - Part de l'État (1)		9,4	0,2		
Aides indirectes	274,6	462,3	7,9	68,3	30,9
Œuvres universitaires	253,4	342,3	5,8	35,1	5,1
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	26,1	0,4	103,7	58,0
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (2)	8,4	93,9	1,6	1 017,9	769,4
Aides fiscales de l'État [b]	1 067,1	1 412,0	24,1	32,3	2,9
Majoration du quotient familial pour enfants étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	20,7	29,2	0,5
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	195,0	3,3	56,0	21,3
Total aides de l'État [a+b]	3 129,5	5 349,4	91,1	70,9	33,0
Versements des régimes sociaux [c]					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	503,7	8,6	34,3	4,5
Versements des universités [d]					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	16,0	0,3	161,8	104,7
Total autres aides [c+d]	381,2	519,7	8,9	36,3	6,0
Total général [a+b+c+d]	3 510,7	5 869,0	100,0	67,2	30,0

(1) Le complément transport Ile-de-France a été supprimé à la rentrée 2011

(2) Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs

Source : MESR-DGESIP, CNAF, ministère délégué auprès du ministère de l'économie et des finances, chargé du budget (DGFiP).

02 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière directe

France métropolitaine + DOM

a) par type d'aide	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11	2011-12
Bourses sur critères sociaux	452 616	496 427	565 798	593 057	620 213
Bourses sur critères universitaires	14 539	12 529			
Bourses de mérite / aide au mérite	497	842	728	549	273
Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle			53 829	65 491	36 181
Fonds national d'aide d'urgence annuelle			7 521	7 508	5 822
Allocations d'études	8 090	10 461			
Prêts d'honneur	2 858	1 983			
Nombre d'étudiants percevant au moins une aide(1)	478 600	522 242	626 382	665 114	647 101
% d'étudiants concernés	28,6	30,2	35,8	37,5	36,1
Aide moyenne reçue par un boursier sur critères sociaux (en euros)	2 320	2 501	2 500	2 569	2 666
b) Bourses par type de formation (2)	2000-01	2005-06	2009-10	2010-11	2011-12
Université hors IUFM (3)	335 187	369 365	407 445 *	441 304	460 261
% d'étudiants concernés	26,6	28,8	32,5	33,8	35,0
CPGE et STS	97 989	100 925	110 849	114 787	120 258
% d'étudiants concernés	35,7	36,5	37,8	39,2	41,2
dont CPGE	12 361	13 685	19 813	20 016	20 916
% d'étudiants concernés	17,1	19,0	25,0	25,7	26,9
dont STS	85 628	87 240	91 036	94 771	99 342
% d'étudiants concernés	42,4	42,8	42,6	44,1	46,3

Champ : bourses sur critères sociaux (y compris AIE jusqu'en 1999), bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), allocations d'IUFM (supprimées en 1998), fonds national d'aide d'urgence ponctuelle et annuelle (créé en 2008).

(1) Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2011-2012, 14 232 étudiants perçoivent une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle et 1 156 bénéficiaires touchent les deux FNAU. Il n'est en revanche pas possible de cumuler une BCS et une aide d'urgence annuelle.

(2) Bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires et bourse de mérite/aide au mérite.

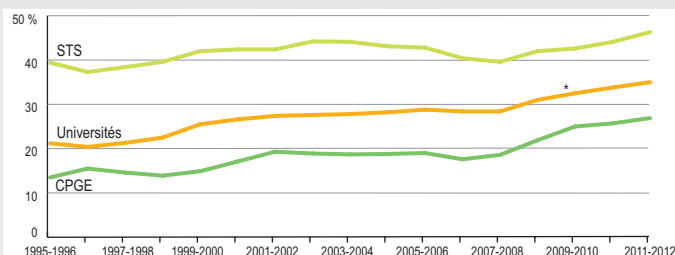
(3) La catégorie « universités » comprend ici les grands établissements, les universités de technologie (UT), les écoles nationales supérieures (ENS), les instituts nationaux polytechniques (INP), les instituts d'études politiques (IEP), les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et les établissements privés d'enseignement universitaire.

* En 2008 et en 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et système d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars).

03 Evolution de la proportion d'étudiants boursiers par filière

France métropolitaine + DOM

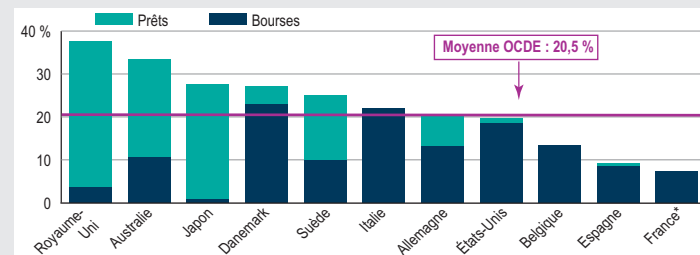


* En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

Sources : MESR-DGESIP/DGRI-SIES et système d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars).

04 Aides publiques pour l'enseignement supérieur (2009)

en % de la dépense publique d'éducation consacrée au supérieur



* Pour la France, si l'on intégrait les aides au logement et les aides fiscales, la part des aides de l'État passerait à 18,7% en 2009.

Source : OCDE, Regards sur l'Éducation, 2012.

En 2011-2012, 97 900 enseignants exercent dans les établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle du MESR, sur un total d'environ 150 000 personnes. Avec 15,8 étudiants par enseignant du supérieur, la France présente un taux d'encadrement proche de la moyenne des pays de l'OCDE. Environ un quart des enseignants est affecté en Ile-de-France.

A la rentrée 2011, le potentiel d'enseignement et de recherche dans l'enseignement supérieur public sous tutelle du MESR est de 97 900 enseignants (+ 1,8 % par rapport à 2010) dont 56 500 enseignants-chercheurs et assimilés, soit 57,7 % de l'ensemble (*graphique 01a*). Les enseignants du second degré et les enseignants non permanents représentent respectivement 13,6 % et 28,7 % de ce potentiel. Globalement, 95 % des personnels sont affectés dans les universités (*graphique 01b*).

Les disciplines scientifiques regroupent 39,4 % des effectifs globaux, les Lettres 31 %, le Droit 15,6 % et la Santé 14 % (*graphique 02*). En dix ans, le nombre d'enseignants-chercheurs hors assistants titulaires et associés, a progressé de 8,4 %. Cette augmentation recouvre des disparités entre disciplines : + 17,4 % dans les Sciences juridiques, économiques et de gestion, + 10,6 % en Lettres et Sciences humaines (dont + 14,7 % pour les sciences humaines), et + 6,5 % sur l'ensemble des disciplines scientifiques (dont + 10,7 % pour les Sciences pour l'ingénieur et + 11,1 % pour les Mathématiques et l'informatique). La Physique et la Chimie (respectivement - 7,2 % et -1,3 %) sont en décroissance.

L'âge moyen des professeurs des universités et des maîtres de conférences titulaires ou stagiaires est respectivement de 52 ans 6 mois et de 44 ans 4 mois (*graphique 03*). Cet écart est lié au déroulement de carrière : les professeurs des universités sont recrutés majoritairement parmi les maîtres de conférences. Au cours des dix dernières années, la proportion de

femmes a progressé lentement pour atteindre 21,4 % chez les professeurs et 42,8 % chez les maîtres de conférences soit une augmentation de l'ordre de 7 points. Ce taux est plus élevé en lettres et pharmacie qu'en sciences, droit et médecine. Par ailleurs, chez les maîtres de conférences, dans la tranche d'âge 30-39 ans, les femmes sont devenues, depuis quelques années majoritaires, en Droit, en Lettres et dans les disciplines de Santé.

Les personnels du second degré affectés dans l'enseignement supérieur représentent 13,6 % des effectifs (*graphique 01a*) soit 13 284 personnes. Parmi eux 55 % sont des agrégés. Ces enseignants sont affectés pour 92,9 % dans les universités (dont environ un tiers dans les IUT) et 7,1 % dans les écoles d'ingénieurs. Ils interviennent principalement en Sciences économiques et de gestion, en Langues et littératures, en Histoire et géographie, en Mathématiques, en Mécanique et en Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

Un quart du potentiel enseignant en activité dans le supérieur est affecté dans les trois académies d'Ile-de-France. Près de la moitié (54,8 %) de ce potentiel relève des cinq plus grandes régions (Ile-de-France, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées). Cette répartition territoriale est quasiment identique à celle des étudiants.

Avec un nombre moyen de 15,8 étudiants par enseignant du supérieur (*graphique 04*) la France est assez proche en termes d'encadrement de la moyenne de l'OCDE (15,5).

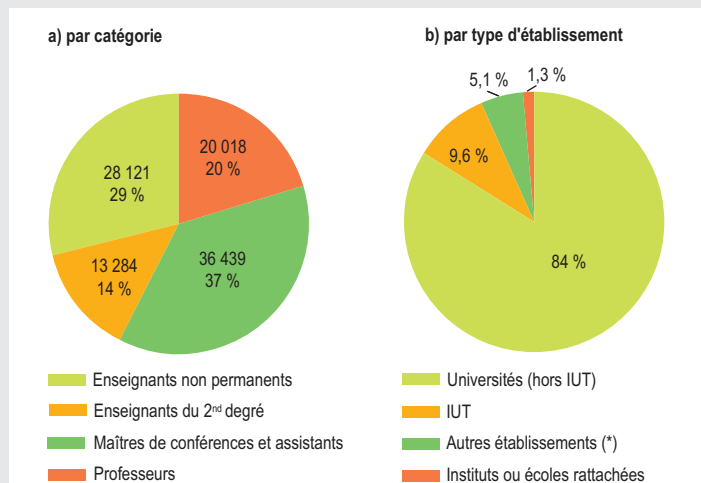
Graphiques 01, 02 et 03, exploitation en mai 2012, du fichier de gestion des enseignants de l'enseignement supérieur GESUP2 et de l'enquête relative aux enseignants non permanents, réalisée auprès des établissements d'enseignement supérieur (DGRH - bureau des études de gestion prévisionnelle).

Le potentiel d'enseignants-chercheurs et d'enseignants ainsi évalué correspond donc aux personnels en activité, qu'ils soient titulaires ou non ; ceux qui sont détachés hors de leur établissement d'affectation, en disponibilité ou en position de congés sont donc exclus. Les personnels non permanents comprennent notamment les doctorants contractuels, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les lecteurs et maîtres de langue, les enseignants invités et associés, les contractuels sur emplois du second degré,

Sources : MEN-MESR-DGRH et OCDE.
Champ : France entière - secteur public.

01 Répartition des enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur par catégorie et type d'établissement en 2011-2012

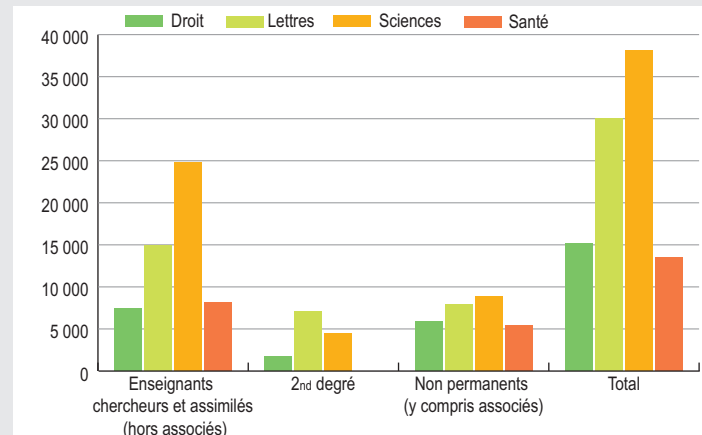
France entière



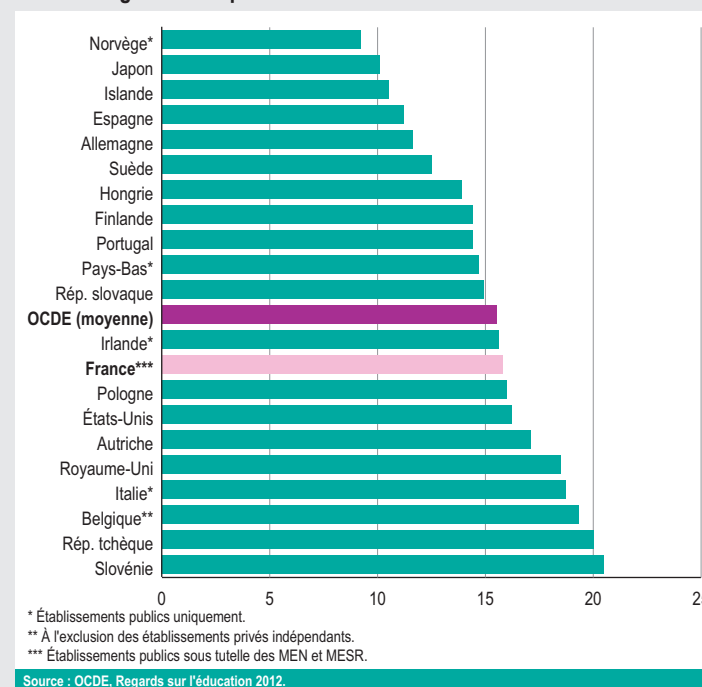
* ENI, INSA, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, IUUFM ...

02 Répartition des enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur par grande discipline et catégorie en 2011-2012

France entière

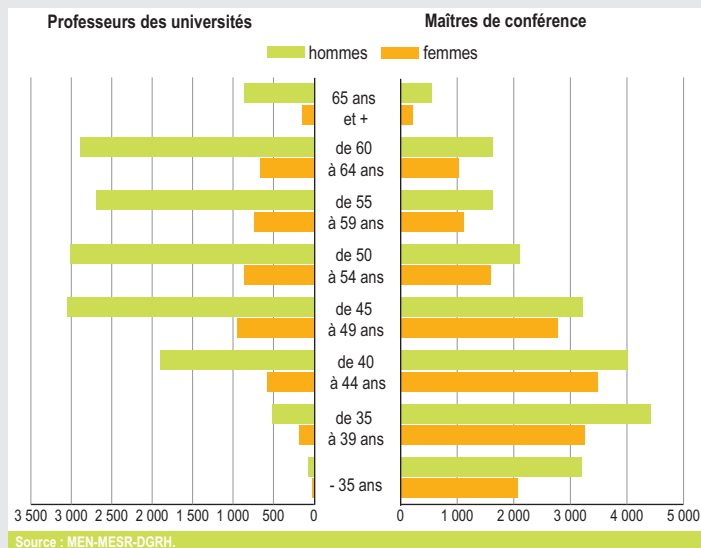


04 Nombre d'étudiants par enseignant dans les établissements d'enseignement supérieur en 2010



03 Pyramide des âges des enseignants-chercheurs titulaires en 2011-2012

France entière



En 2011-2012, environ 150 000 personnes exercent dans les établissements publics de l'enseignement supérieur et de la recherche (hors EPST) dont 53 000 non-enseignants qui assurent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement.

En janvier 2012, 53 000 personnes assurent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement dans les établissements publics de l'enseignement supérieur y compris les établissements autonomes, soit plus du tiers des personnels exerçant dans l'enseignement supérieur. Sont également comptabilisés dans cet effectif les personnels exerçant dans les services de l'administration centrale rémunérés sur le programme budgétaire « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Parmi ces agents, les ingénieurs et techniciens de recherche et de formation (ITRF) et les personnels des bibliothèques sont des personnels quasiment tous affectés dans l'enseignement supérieur. Plus des trois cinquièmes de ces non-enseignants (33 400 personnes, soit 63 %) sont des ITRF, moins de trois sur dix (15 000 personnes, soit 28,2 %) sont des personnels administratifs, techniques, sociaux ou de santé (ATSS), 4 600 agents (soit 8,7 %) sont des personnels des bibliothèques.

La quasi-totalité de ces personnels sont des titulaires (98,7 %). Pratiquement un sur deux est en catégorie C (48 %), comme adjoints administratifs pour 54,1 % des ATSS titulaires, adjoints techniques pour 46,2 % des ITRF titulaires et magasiniers pour 39,6 % des personnels des bibliothèques. Plus d'un non-enseignant sur quatre appartient à la catégorie A (25,6 %) essentiellement composée (plus de sept agents sur dix) d'ingénieurs d'études ou de recherche et d'assistants

ingénieurs. Plus de un sur dix est un attaché d'administration et moins de un sur dix est conservateur des bibliothèques ou bibliothécaire.

L'âge moyen des personnels non-enseignants est 45,7 ans. Les personnels de direction et d'encadrement ont en moyenne plus de 50 ans, les ITRF et les personnels des bibliothèques ont en moyenne de 44 à 46 ans. Les personnels non titulaires sont plus jeunes, sept années et demie les séparent des titulaires.

Dans l'enseignement supérieur, les femmes sont moins présentes que dans l'enseignement scolaire : 62,4 % contre 73,5 %. Elles occupent la quasi-totalité des postes médicaux et sociaux (96 % et plus). Elles dominent nettement parmi les adjoints administratifs (90,2 %) et les secrétaires d'administration (85,5 %). Elles représentent plus de la moitié des personnels ITRF (52 %) mais sont moins nombreuses en catégorie A (45,7 %), 69 % des personnels des bibliothèques sont des femmes mais elles sont 81,7 % parmi les bibliothécaires adjoints spécialisés et 67,9 % parmi les conservateurs.

Moins de 9 % des personnels non enseignants de l'enseignement supérieur exercent à temps partiel soit quatre points de moins que dans le secteur scolaire. Les personnels concernés par des taux élevés de temps partiel sont le plus souvent les personnels médicaux et sociaux, les adjoints et les secrétaires d'administration, fortement féminisés.

Le personnel non enseignant recensé dans le fichier de paye est le personnel en activité, rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » dans les établissements d'enseignement supérieur et à l'administration centrale. Comme pour l'année passée ont été pris en compte sur les mêmes chapitres budgétaires, les personnels non enseignants en fonction dans les établissements autonomes à la suite de la mise en place de la loi LRU : loi relative aux libertés et responsabilités des universités. A partir de leur code établissement, les personnels ont été extraits des bases de gestion, annuaire Agora pour les personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, POPPEE-ITRF pour les ingénieurs, les techniciens de recherche et de formation et POPPEE-Bib pour les personnels des bibliothèques. Les personnels des musées, les personnels « Jeunesse et Sports » et « Recherche » sont exclus du champ.

Source : MEN-MESR-DEPP, (fichier de paye, janvier 2012 et annuaires de gestion, février 2012).
Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

01 Personnels administratifs, techniques et d'encadrement rémunérés sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » en janvier 2012*

France métropolitaine + DOM

			Effectifs	Age moyen	% de femmes	% temps partiel	
Ingénieurs, techniciens, de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 813	47,4	35,0	2,0	
		Ingénieurs d'études	5 486	44,7	49,5	2,4	
		Assistants ingénieurs	2 585	43,0	45,1	1,8	
		Total catégorie A	9 884	44,7	45,7	2,1	
	Catégorie B	Techniciens de recherche	8 102	45,3	51,5	2,9	
	Catégorie C	Adjointes techniques	15 430	46,2	56,3	6,1	
			33 417	45,6	52,0	4,1	
Total ITRF (1)							
Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Administrateurs (ADMENESR)	118	50,3	56,8	0,0	
		Directeurs généraux des services	91	52,6	33,0	1,1	
		Attachés (ADAENES)	1 797	47,2	67,5	8,7	
		Conseillers ASU	60	46,5	48,3	8,3	
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	101	48,4	29,7	5,9	
		Conseillers de service social	15	52,8	100,0	6,7	
		Agents comptables	33	51,9	45,5	0,0	
		Total catégorie A	2 215	47,8	63,2	7,6	
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 579	46,4	85,5	19,3	
		Infirmiers	269	50,6	96,3	35,3	
		Assistants de service social	77	47,9	97,4	35,1	
		Total catégorie B	3 925	46,7	86,5	20,7	
	Catégorie C	Adjointes administratifs	8 113	46,6	90,2	24,2	
		Adjointes tech. des étab. d'enseignement	128	49,7	38,3	8,6	
		Total catégorie C	8 241	46,6	89,4	24,0	
	Titulaires		14 381	46,8	84,5	20,6	
	Non-titulaires		Contractuels	607	38,1	56,3	13,2
	Total ATSS			14 988	46,5	83,4	20,3
	Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques (2)	992	43,4	67,9	4,1
Bibliothécaires			483	44,6	78,1	3,9	
Total catégorie A			1 475	43,8	71,3	4,1	
Catégorie B		Bibliothécaires adjoints spécialisés	1 003	42,8	81,7	7,7	
		Assistants des bibliothèques	295	43,3	61,0	7,1	
		Total catégorie B	1 298	42,9	77,0	7,6	
Catégorie C		Magasiniers	1 818	45,2	61,4	6,9	
Total bibliothèques			4 591	44,1	69,0	6,2	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)			78	41,4	55,1	11,5	
Ensemble du personnel			53 074	45,7	62,4	8,9	
dont titulaires			52 405	45,8	62,4	8,8	
dont non-titulaires			669	38,2	56,4	13,3	

(1) Y compris un agent contractuel.

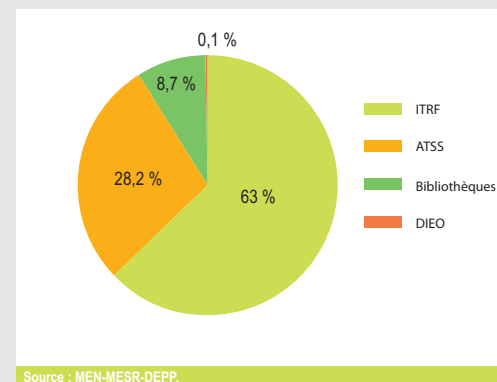
(2) Y compris 73 conservateurs stagiaires.

* Fichier de paye, janvier 2012 pour les non-enseignants rémunérés sur crédits d'État, annuaire pour l'ensemble des personnels des bibliothèques «POPPEE-BIB», annuaires « AGORA » et « POPPEE-ITRF » pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

Source : MEN-MESR-DEPP.

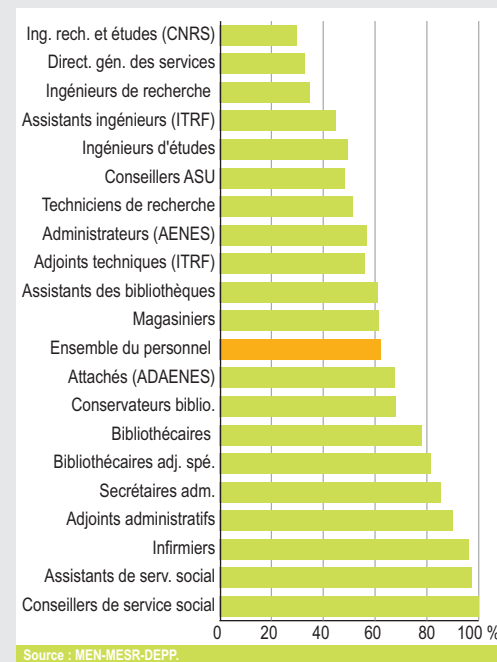
02 Non enseignants - Répartition par type de personnel (en %)

France métropolitaine + DOM



03 Non-enseignants - Part des femmes en 2012 (en %)

France métropolitaine + DOM



En 2011, 2 584 enseignants-chercheurs ont été recrutés. Près de la moitié d'entre eux ont obtenu leur qualification lors de la campagne 2011 soit immédiatement avant ces opérations de recrutement. Plus de 15 % des enseignants-chercheurs recrutés en 2011 sont de nationalité étrangère.

La qualification aux fonctions de professeur des universités (PR) ou de maître de conférences (MCF) est un label préalable pour les candidats à un concours de recrutement d'enseignant-chercheur. Une fois décernée par le Conseil national des universités (CNU), la qualification a une validité de 4 ans. En 2011, la campagne de qualification organisée par le ministère a recueilli 21 409 candidatures, une même personne pouvant solliciter plusieurs qualifications, au titre de différentes disciplines (en fait, de sections différentes du CNU) ou au titre de chacun des deux corps d'enseignant-chercheur. Dans l'ensemble, en 2011, les membres du CNU ont examiné 17 705 dossiers individuels et délivré 10 718 qualifications à 8 031 personnes différentes, soit 63,4 % des 12 675 candidats ayant exprimé 21 409 candidatures (*graphique 01*).

Seule une fraction de ces nouveaux qualifiés s'est présentée aux concours de recrutement d'enseignant-chercheur : en 2011, plus de la moitié des qualifiés PR et environ 40 % des qualifiés MCF ne se présentent pas aux concours dans l'année suivant leur qualification. Ils peuvent le faire lors des campagnes de recrutement ultérieures selon les choix qualitatifs relatifs aux postes offerts ou bien « utiliser » cette qualification pour d'autres besoins dans leur parcours professionnel. 3 303 postes à pourvoir pour le 1^{er} septembre 2011 ont été publiés au Journal officiel en vue de recruter des maîtres de conférences et des professeurs des universités pour les établissements d'enseignement supérieur. Entre 2008 et 2011, les postes offerts de professeurs des universités et de maîtres de conférences ont diminué respectivement de 1,3 % et de 3,4 % (cette baisse est de 5,6 % entre 2010 et 2011) soit au total une diminution des emplois de 2,6 % (*graphique 02*).

Ces postes peuvent être pourvus par détachement ou mutation. Le détachement reste peu utilisé : 2 maîtres de conférences et 10 professeurs des universités soit

0,4 % des postes offerts. Bien que peu nombreuses, les mutations sont en augmentation de 16,1 % par rapport à 2010 et représentent 11,6 % des postes.

Sur la base des emplois restant à pourvoir après la mutation, le détachement, les agrégations du supérieur et les recrutements particuliers, 2 436 postes ont été pourvus par concours soit 91,2 %. Parmi les 784 professeurs des universités recrutés, 91,1 % étaient issus du corps des maîtres de conférences (*graphique 03*). Les professeurs des universités recrutés ont un âge moyen de 44 ans et 1 mois; celui des maîtres de conférences est de 33 ans et 1 mois. Les femmes représentent 41,2 % de l'effectif (33,7 % de PR et 44,3 % de MCF).

Quant aux origines des maîtres de conférences recrutés, il ressort que 29,4 % assuraient des fonctions d'ATER, de moniteur ou de lecteur et 40,3 % exerçaient une activité de recherche en dehors de l'enseignement supérieur (*graphique 04*).

La législation concernant le recrutement d'enseignants-chercheurs titulaires possède la particularité de pouvoir accueillir des individus de nationalité étrangère : 8,8 % des maîtres de conférences recrutés proviennent d'un pays de l'Union Européenne, 7,8 % sont issus du reste du monde.

La loi « Libertés et responsabilités des universités », dans le cadre des contrats pluriannuels d'établissement, demande à chaque établissement de se fixer des objectifs en matière de recrutement de MCF n'ayant pas obtenu leur grade universitaire dans l'établissement, ainsi qu'en matière de recrutement de PR n'ayant pas exercé, immédiatement avant leur promotion à ce grade, des fonctions de maître de conférences dans l'établissement. L'enquête relative à l'origine des enseignants-chercheurs recrutés en 2011 permet au niveau national de constater un taux de recrutement externe de 69,9 % pour les MCF et de 46,2 % pour les PR.

Le renouvellement des enseignants-chercheurs se déroule en deux phases : la qualification établissant un label de compétences scientifiques pour exercer les fonctions d'enseignant-chercheur et le recrutement qui permet l'accès à ces mêmes fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur.

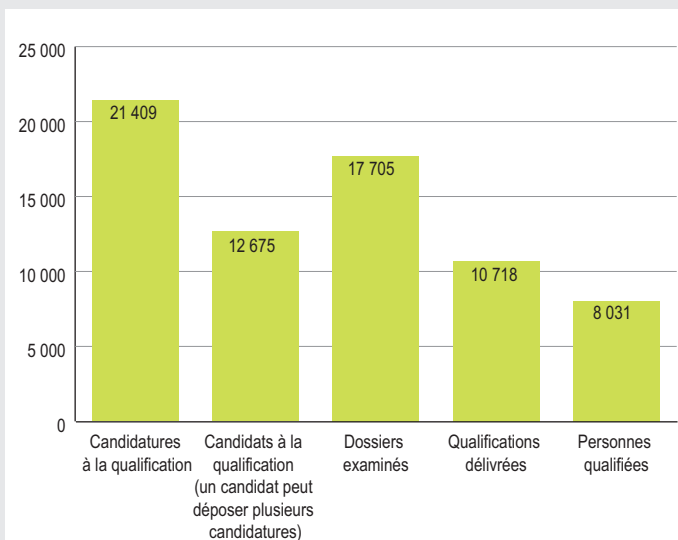
Les résultats des phases de qualification et de recrutement sont analysés à partir des données produites par l'application ANTARES. Cette application nationale permet de mettre en relation les procédures liées à ces opérations et les acteurs concernés et, à ce titre, offre toutes les informations nécessaires à l'étude approfondie de chacune des campagnes annuelles de recrutement. Les données analysées ici concernent la campagne 2011.

Source : MEN-MESR-DGRH, application ANTARES.

Champ : France entière.

01 Qualification et recrutement des enseignants-chercheurs - Bilan global de la qualification en 2011

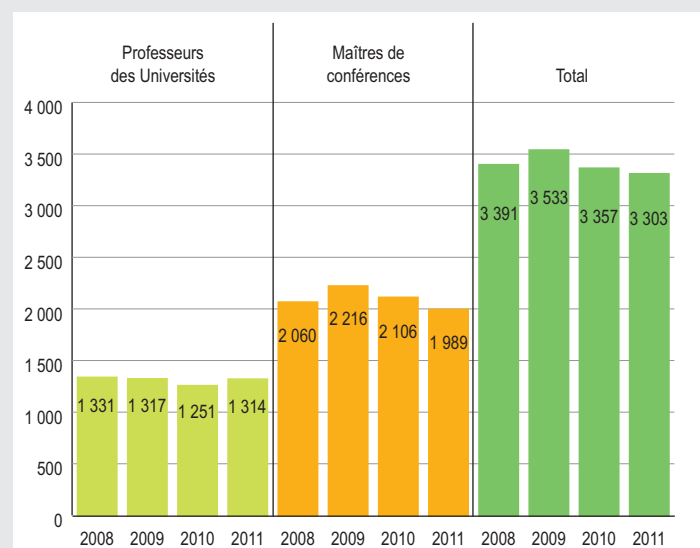
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

02 Recrutement des enseignants-chercheurs Campagnes 2008 à 2011 - postes offerts

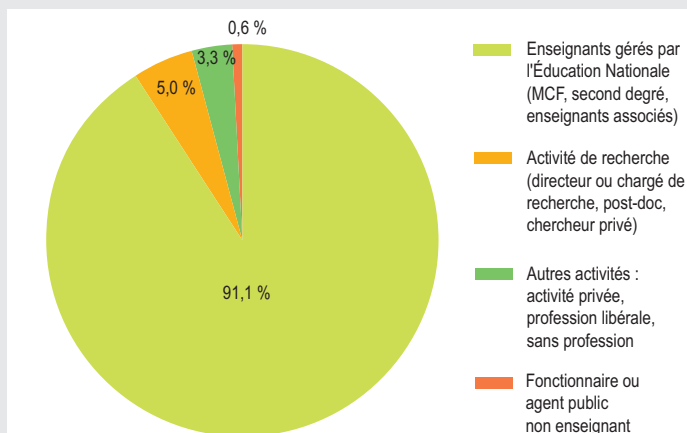
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

03 Répartition des professeurs des universités recrutés en 2011 par catégorie d'origine (en %)

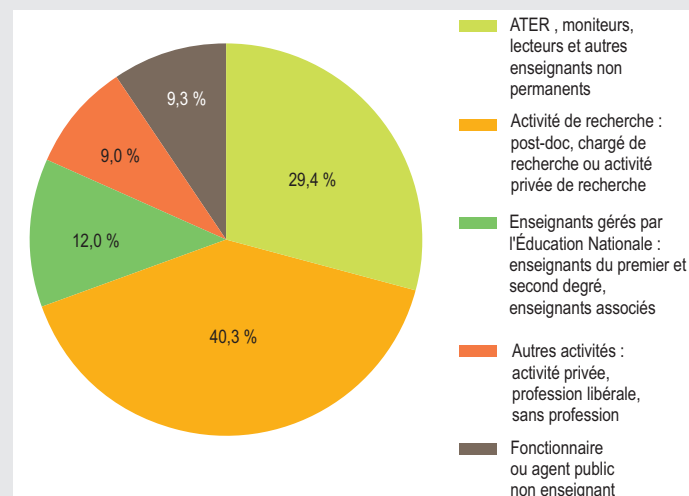
France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

04 Répartition des maîtres de conférences recrutés en 2011 par catégorie d'origine (en %)

France entière



Source : MEN-MESR-DGRH.

annexe

Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers)

France métropolitaine + DOM

	1960	1970	1980	1990	2000	2007	2008	2009	2010	2011
	1961 (1)	1971 (1)	1981	1991	2001	2008	2009	2010	2011	2012
Universités (disciplines générales et de santé)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 247,5	1 223,7	1 267,9	1 320,6	1 289,9
Évolution annuelle (%)					0,4	-2,9	(3) -1,3	3,6	4,2	(5) 0,9
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	116,2	118,1	118,1	116,5	115,7
Évolution annuelle (%)					1,6	2,2	1,6	0,0	-1,4	(6) -0,6
STS	(2) 8,0	(2) 26,8	67,9	199,3	238,9	230,9	234,2	240,3	242,2	(7) 246,0
Évolution annuelle (%)					0,0	1,1	1,4	2,6	0,8	1,6
CPGE (4)	(2) 21,0	(2) 32,6	40,1	64,4	70,3	78,1	80,0	81,1	79,9	80,4
Évolution annuelle (%)					-0,8	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7
Autres établissements et formations	(2) 66,0	(2) 130,0	215	293,4	454,3	558,8	578,2	606,5	560,4	621,0
Évolution annuelle (%)					4,1	1,6	3,5	4,9	-7,6	(8) 1,4
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 231,5	2 234,2	2 314,0	2 319,6	2 347,8
Évolution annuelle (%)					1,1	-1,0	0,1	3,6	0,2	1,2

(1) Chiffres France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(2) Estimation.

(3) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008-2009 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008. L'évolution entre 2008-2009 et 2007-2008 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de - 1,3 % au lieu de - 1,9 %.

(4) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

(5) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, sortie du champ universitaire en 2011-2012.

(6) Y compris IUT de l'université de Lorraine.

(7) Y compris les 275 étudiants de Mayotte, devenu un DOM en 2011.

(8) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en rajoutant dans les effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, entrée dans le champ des grands établissements en 2011-2012.

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur

France métropolitaine + DOM

	1990 1991	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Universités (y compris IUT)	1 159 937	1 421 719	1 399 177	1 363 750	1 404 376	1 444 583	1 437 104	1 400 387
<i>dont IUUFM rattachés aux universités (1)</i>					62 544	58 518		
IUFM non rattachés aux universités (1)		81 565	74 161	70 100	1 493	1 435		
Grands établissements	15 536	25 944	25 776	29 726	31 121	33 187	33 993	87 463
STS (2)	199 333	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247	(8) 246 025
Public MEN	108 262	149 849	147 948	147 305	147 592	149 832	150 771	152 431
Public autres ministères	9 343	12 202	11 826	11 543	11 079	11 388	11 527	11 336
Privé	81 728	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949	82 258
CPGE	64 427	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874	80 411
Public MEN	52 572	61 938	62 904	64 157	66 021	66 652	65 403	66 013
Public autres ministères	1 419	1 708	1 677	1 680	1 694	1 747	1 872	1 785
Privé	10 436	11 144	11 579	12 235	12 288	12 736	12 599	12 613
Formations comptables non universitaires	5 587	7 499	7 430	7 871	8 377	9 076	9 002	8 731
Public MEN	3 951	4 979	4 910	5 151	5 280	5 557	5 645	5 554
Privé	1 636	2 520	2 520	2 720	3 097	3 519	3 357	3 177
Préparations intégrées	3 965	3 058	3 162	3 835	4 066	4 352	4 514	4 621
INP et universités de technologie	11 407	19 853	20 049	15 674	15 011	15 612	16 104	12 643
Formations d'ingénieurs (3)	57 653	108 057	108 846	108 773	114 086	121 398	126 156	131 015
Public MESR	32 786	63 407	62 926	62 143	64 769	71 484	74 201	76 176
Public autres ministères	10 865	17 458	18 420	17 357	16 922	16 234	16 797	17 328
Privé	14 002	27 192	27 500	29 273	32 395	33 680	35 158	37 511
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	88 437	87 333	95 835	100 609	116 303	121 317	126 698
Établissements privés d'enseignement universitaire	19 971	21 306	21 024	22 225	23 219	26 138	26 567	28 450
Écoles normales d'instituteurs	16 500							
Écoles normales supérieures	2 675	3 191	3 658	3 680	4 122	4 339	4 730	4 815
Écoles juridiques et administratives	7 328	10 477	10 425	8 617	7 707	8 378	8 121	9 088
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	41 988	64 598	64 531	61 834	61 617	66 479	67 986	67 363
Écoles paramédicales et sociales (5)	74 435	131 654	131 100	134 407	137 165	136 164	137 370	137 370
Autres écoles et formations (6)	7 515	30 692	33 255	34 072	38 242	42 410	42 811	42 424
Ensemble (7)	1 717 060	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 234 162	2 314 116	2 319 627	2 347 807
<i>dont privé</i>	224 063	333 689	336 094	354 820	371 084	400 772	410 962	422 132

(1) À partir de 2008-2009, les IUUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (intégrés en 2010). Depuis 2010-2011, les étudiants en première année d'IUUFM doivent s'inscrire en master à l'université (mastérisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants de l'enseignement supérieur.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 8 443 étudiants en 2011.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Données provisoires en 2011-2012 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2010-2011).

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

(7) Ensemble hors double compte des formations d'ingénieurs. En effet, les formations d'ingénieurs des universités, INP, UT et grands établissements ne sont comptabilisées qu'une fois dans le total mais apparaissent deux fois dans ce tableau : une première fois dans le type d'établissement (université, INP et UT, grand établissement) et une seconde fois dans les formations d'ingénieurs publiques du MESR. Elles représentent 39 697 étudiants en 2011.

(8) Y compris 275 étudiants à Mayotte, devenu un DOM en 2011.

annexe

Table des objectifs socio-économiques

Exploration et exploitation de la Terre
Production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes) Autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre (hydrologie, prospection minière...)
Exploration et exploitation de l'espace
Infrastructures, construction, génie civil et aménagement du territoire
Surveillance et protection de l'environnement planétaire
Surveillance et protection de l'atmosphère et des climats Autres actions de contrôle et de protection de l'environnement
Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie
Production et technologies agricoles (production et exploitation des ressources vivantes y compris celles de la mer)
Production et technologies industrielles
Industries de la communication (télécommunications, électronique, ordinateurs, logiciels) Industries des matériels de transports terrestres et fluviaux Industries des matériels de transports aéronautiques Autres systèmes et technologies des industries extractives et manufacturières y compris les actions concernant la fabrication de produits agroalimentaires
Protection et amélioration de la santé
Services marchands (hors médecine, santé et éducation)
Vie en société, développement social (y compris éducation)
Développement (recherche au service du développement)
Défense
Sécurité globale
Défense et stratégies de défense, sciences, technologies et économies de l'armement Sécurité intérieure, Sécurité civile, Sécurité économique
Avancement général des connaissances
Mathématiques et informatique (programmation uniquement) Sciences physiques Sciences de l'ingénieur (automatique, électronique, électrotechnique, informatique, optique) Autres sciences de l'ingénieur (mécanique, génie des procédés, génie des matériaux, génie civil, thermique, énergétique) Chimie Milieux naturels (terre, océan, atmosphère, espace) Sciences de la vie (sciences agronomiques et alimentaires, biologie et sciences médicales) Sciences sociales (géographie, aménagement de l'espace, économie et gestion, sciences juridiques et politiques, sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie) Sciences humaines (philosophie, psychologie, histoire, archéologie, littérature, linguistique, sciences de l'art)

MIRES - Programmes LOLF

n° programme	intitulé	Ministère responsable
Programme 142	Enseignement supérieur et recherches agricoles	Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Programme 150	Formations supérieures et recherche universitaire	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 172	Recherche scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 186	Recherche culturelle et culture scientifique	Ministère de la Culture et de la Communication
Programme 187	Recherche dans le domaine de la gestion des milieux et des ressources	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Programme 190	Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de l'aménagement durables	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Programme 191	Recherche duale (civile et militaire)	Ministère de la Défense
Programme 192	Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Ministère du Redressement productif
Programme 193	Recherche spatiale	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche
Programme 231	Vie étudiante	Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Les objectifs socio-économiques retenus pour l'évaluation de la dépense de R&D en environnement

1 ^{re} étape domaine ENVIRONNEMENT	2 ^e étape domaine ÉNERGIE	3 ^e étape domaine PRODUCTION
<p>objectif Environnement - Surveillance et protection de l'environnement planétaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> – surveillance et protection de l'atmosphère et des climats ; – autres actions de surveillance et de protection de l'eau, du sol et du sous-sol, du bruit et de tous les éléments relatifs à la pollution y compris les recherches sur les technologies et produits propres <p>objectif Exploration et exploitation de la Terre et de la mer :</p> <ul style="list-style-type: none"> – production et exploitation de la mer (non compris les ressources vivantes et les recherches sur la pollution des mers) : recherches physiques, chimiques et biologiques de la mer – autres programmes d'exploration et d'exploitation de la Terre : prospection minière, pétrolière et gazière, exploration et exploitation des plateaux immergés, croûte et enveloppe terrestres, hydrologie, recherches générales sur l'atmosphère (hors pollution atmosphérique) et autres recherches concernant l'exploration et l'exploitation de la Terre <p>objectif Milieus naturels : terre, océan, atmosphère, espace</p>	<p>objectif Production, distribution et utilisation rationnelle de l'énergie. (hors production et distribution de l'énergie) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – combustibles fossiles et dérivés, fission nucléaire, fusion nucléaire, gestion des déchets radioactifs y compris les mises hors service, sources d'énergie renouvelables et autres recherches concernant la production, la distribution et l'utilisation rationnelle de l'énergie 	<p>objectif industries des matériels de transports terrestres et fluviaux et industries des matériels de transport aéronautiques (hors espace)</p>

Précisions méthodologiques – Enquête sur les moyens consacrés à la R&D

Les données présentées dans cet ouvrage sont issues des enquêtes menées par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche auprès des entreprises (privées ou publiques) et des administrations sur les moyens qu'elles consacrent à la R&D.

L'enquête auprès des administrations a bénéficié en 2010 de changements méthodologiques : les moyens consacrés à la R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de l'estimation de la DIRD des administrations de l'ordre de 1 Md€ (dont 850 M€ pour la Défense) et des effectifs de 6 000 ETP (dont 3 500 ETP pour la Défense). Cette nouvelle méthodologie adoptée depuis 2010 a été appliquée aux données définitives 2009 de cette publication afin de rendre ces données davantage comparables.

De cela résulte une nouvelle série de données à compter de 2009. Les résultats de cette publication ne sont donc pas comparables à ceux de l'édition 2011 de L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (n°5). Les évolutions entre 2008 et 2009 sont quant à elles fondées sur les résultats 2009 définitifs obtenus selon l'ancienne méthodologie.

niveaux de formation

Nomenclature nationale des niveaux fixée par la Commission statistique nationale de la formation professionnelle et de la promotion sociale

Niveau VI : sorties du premier cycle du second degré (6^e, 5^e, 4^e) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN, et CPA).

Niveau Vbis : sorties de 3^e générale, de 4^e et 3^e technologiques et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : sorties avec un diplôme de niveau bac + 2 ans (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales, etc.)

Niveaux II et I : sorties avec un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Classification Internationale Type de l'éducation (en anglais : ISCED)

CITE 1 : enseignement primaire

CITE 2 : enseignement secondaire de premier cycle

CITE 3 : enseignement secondaire de second cycle

CITE 4 : enseignement post-secondaire n'appartenant pas à l'enseignement supérieur (peu développé en France : capacité en Droit, préparation DAEU)

CITE 5 : enseignement supérieur de premier et deuxième cycles

CITE 5A, dit aussi enseignement supérieur de « type universitaire » : préparations des licences et masters (disciplines générales des universités, diplômes d'écoles d'ingénieurs, de commerce, etc.)

CITE 5B : enseignement supérieur finalisé (DUT, BTS, formations paramédicales et sociales, etc.)

CITE 6 : enseignement supérieur de troisième cycle (doctorat de recherche)

Cette classification vise à produire des statistiques comparables dans les différents pays sur l'enseignement et la formation. C'est un accord international, sous l'égide de l'UNESCO. Cette classification permet de répartir en fonction des cycles d'enseignement les effectifs d'étudiants, les flux de diplômés, les finances. Elle est utilisée également pour répartir la population par niveau d'études ; les études prises en compte sont celles couronnées de succès et sanctionnées par un diplôme.

table des sigles et abréviations

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.
ADEME : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.
AERES : Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.
AES : [Filière] Administrative économique et sociale.
ALS : Allocation de logement à caractère social.
ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANR : Agence nationale de la recherche.
ANRS : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales.
APL : Aide personnalisée au logement.
ASU : Administration scolaire et universitaire.
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSS : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux.
AUAI : Allocation unique d'aide d'urgence.
BCS : Bourses sur critères sociaux.
BEP : Brevet d'études professionnelles.
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.
BTS : Brevet de technicien supérieur.
BTS : Brevet de technicien supérieur agricole.
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.
CBPRD : Crédit budgétaire public de recherche et développement.
CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.
CEMAGREF / IRSTEA : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.
CEPA : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.
CEPR : contrat de projet État région.
CEREQ : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications.
CFA : Centre de formation d'apprentis.
CHU : Centre hospitalier universitaire.
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche.
CIR : Crédit d'impôt recherche.
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche

agronomique pour le développement.
CITE : Classification internationale type des enseignements (UNESCO).
CLCC : Centre de lutte contre cancer.
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales.
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers.
CNES : Centre national d'étude spatiale.
CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
CNU : Conseil national des universités.
COM : Collectivités d'outre-mer.
CPER : Contrat de projet État-Région.
CPES : Classe préparatoire aux études supérieures.
CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.
CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment.
CTRS : Centre thématique de recherche et de soin.
CUFR : Centre universitaire de formation et de recherche.
DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires.
DCG : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
DEA : Diplôme d'études approfondies.
DEG : Droit, économie, gestion.
DERD : Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DESCF : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG : Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
DGCL : Direction générale des collectivités locales.
DGESIP : Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle.
DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire.
DGFIP : Direction générale des finances publiques.
DGRH : Direction générale des ressources humaines.
DGRI : Direction générale pour la recherche et l'innovation.

DIE : Dépense intérieure d'éducation.
DIEO : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DNB : Diplôme national du brevet.
DNRD : Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.
DNRDE : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.
DNTS : Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM : Département d'outre-mer.
DRT : Diplôme de recherche technologique.
DSCG : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.
DUT : Diplôme universitaire de technologie.
ENS : École normale supérieure.
EPA : Établissement public à caractère administratif.
EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.
EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique.
ES : Économique et social.
ETP : Équivalent temps plein.
EUMETSAT : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques
FNAU : Fond national d'aide d'urgence.
FS DIE : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
HDR : Habilitation à diriger des recherches.
IAE : Institut d'administration des entreprises.
IEP : Institut d'études politiques.
IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.
INCA : Institut national du cancer.
INED : Institut national d'études démographiques.
INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques.
INRETS : Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
INP : Institut national polytechnique.
INPI : Institut national de la propriété intellectuelle.
INRA : Institut national de la recherche agronomique.
INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques.
INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.
IPEV : Institut polaire français Paul Émile Victor.
IRD : Institut de recherche pour le développement.
IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.
ISBL : Institution sans but lucratif.
ITER : International Thermonuclear Experimental Reactor.
ITRF : Ingénieurs et personnels techniques de recherche et formation.
IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP : Institut universitaire professionnalisé.
IUT : Institut universitaire de technologie.
JEI : Jeune entreprise innovante.
L : Littéraire.
LCPC : Laboratoire central des ponts et chaussées.
LEBM : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.
LFI : loi de finance initiale.
LLA : Lettres, langues, arts.
LMD : Licence, master, doctorat.
LNE : Laboratoire national de métrologie et d'essais.
LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.
LP : Licence professionnelle.
LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
M1 : Master première année.
M2 : Master deuxième année.

table des sigles et abréviations

MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
MBA : Master of business and administration.
MCF : Maître de conférences.
Md€ : Milliard d'euros.
M€ : Million d'euros.
MEFI : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.
MEN : Ministère de l'éducation nationale.
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
MIRES : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
NABS : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques.
NAF : Nomenclature d'activités française.
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.
OEB : Office européen des brevets.
ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales.
OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé.
OSEO
OST : Observatoire des sciences et techniques.
OVE : Observatoire de la vie étudiante.
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.
PCRD : Programme-cadre de recherche et développement.
PCS : Professions et catégories sociales.
PIA : Programme Investissements d'avenir.
PIB : Produit intérieur brut.
PR : Professeur des universités.
PREDIT : programme interministériel de recherche et d'innovation dans les transports terrestre.
PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
R&D : Recherche et développement.
R&T : Recherche, développement et transfert de technologie.
RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles.
RTRA : Réseaux thématiques de recherche avancée.
S : Scientifique.
SHS : Sciences humaines et sociales.
SIES : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études

statistiques.
SISE : Système d'information pour le suivi des étudiants.
ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS).
STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
STG : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT).
STI : Sciences et technologies industrielles.
STIC : Sciences et technologies de l'information et de la communication.
STS : Section de techniciens supérieurs.
STT : Sciences et technologies tertiaires.
TOM : Territoire d'outre-mer.
UE : Union européenne.
URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
UT : Université de technologie.
USPTO : United States Patent and Trademark Office.
TSS : Technologies, sciences, santé.
VAE : Validation des acquis de l'expérience.
\$PPA : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat.

L'Atlas régional des effectifs étudiants 2011-2012

Cette publication constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, édition 2012 [à paraître]



**> vous recherchez une
information statistique
Demandes téléphoniques ou écrites**

Centre de documentation
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Téléphone
01 55 55 73 58
Courriel
Depp.documentation@education.gouv.fr

**> vous désirez consulter les publications
du ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche ou du
ministère de l'Éducation nationale**

sur internet
www.education.gouv.fr
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

**> vous désirez obtenir des
publications du ministère
de l'Enseignement
supérieur et de la
Recherche ou du ministère
de l'Éducation nationale**

Catalogue, achats,
abonnements

DEPP
Département de la
valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Vente : 01 55 55 72 04

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 45 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes
d'information et études statistiques
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05
DEPP/Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75232 Paris CEDEX 15

16 €

DEPP 005 12 450
ISSN 1962-2546

Dépôt légal
1^{er} trimestre 2013
ISBN 978-2-11-099374-8

